



Fiche de contrôle des principes et des actions des Programmes d'éducation accélérée: **Alignment du programme sur les principes et les actions**

La liste de vérification des Programmes d'éducation accélérée (PEA) a été conçue comme un outil pour les concepteurs de programmes, les acteurs de mise en œuvre, les évaluateurs et les institutions, à utiliser en parallèle du *Guide for Accelerated Education* de l'AEWG. Le but de cet outil est d'encourager les PEA à évaluer l'alignement de leurs propres programmes sur les 10 principes et sur les actions suggérées, à cibler les actions essentielles à leur amélioration et à considérer à la fois les objectifs à court et à long terme.

Chaque principe de l'EA repose sur une série d'actions ou de suggestions d'actions essentielles afin de contribuer à la mise au point de priorités stratégiques pour les PEA. Il est essentiel de garder à l'esprit que certaines actions puissent s'avérer inappropriées ou non pertinentes dans certains contextes, tandis que d'autres peuvent être contradictoires avec les aspects fondamentaux d'un programme d'EA spécifique. Les actions sont des étapes potentielles à mettre en pratique par l'intermédiaire de programmes sur le terrain. Par ailleurs, l'AEWG souligne l'importance des points suivants :

- ❶ Il est probable que les programmes ne permettront pas d'appliquer tous les principes simultanément.
- ❷ Certains principes peuvent être incompatibles avec d'autres.
- ❸ Le contexte révèle souvent quels sont les principes plus efficaces pour les programmes à mettre en œuvre .

Instructions : Les pages suivantes présentent les actions suggérées pour chaque principe d'éducation accélérée. Pour chaque action, il est nécessaire d'évaluer quelle option mieux correspond à votre programme et cocher l'option pertinente :

- Nous réalisons actuellement cette action.
- Nous travaillons actuellement à la réalisation de cette action.
- Nous ne travaillons pas encore à la réalisation de cette action, mais nous pourrions le faire à l'avenir.
- Cette action n'est pas pertinente et/ou possible dans le cadre de notre PEA.

Le but de cet exercice n'est pas d'« évaluer » votre programme, mais plutôt de déterminer les domaines d'amélioration, comme les principes qui pourraient être plus difficiles à appliquer dans votre contexte ou les principes qui pourraient ne pas être atteints à l'heure actuelle, mais qui sont réalisables. Après avoir rempli la liste de vérification, il vous sera demandé d'utiliser ces informations afin de dresser une liste des mesures à prendre à court et à long terme en vue d'améliorer la qualité du programme. Le but de cet exercice est de réfléchir et apprendre dans l'espoir qu'il pourra contribuer à l'amélioration de la qualité des PEA.

Partie I. Fiche de contrôle

Principes et actions	Nous réalisons actuellement cette action	Nous travaillons actuellement à la réalisation de cette action	Nous ne travaillons pas encore à la réalisation de cette action, mais nous pourrions le faire à l'avenir	Cette action n'est pas pertinente et/ou possible dans le cadre de notre PEA
Principe 1: Le PEA est flexible et adapté aux apprenants plus âgés				
<p>1a. Cibler les enfants trop âgés et les apprenants déscolarisés. Les PEA s'adressent généralement aux enfants et jeunes âgés de 10 à 18 ans.</p> <p>1b. En étroite collaboration avec le Ministère de l'Éducation ou les autorités en charge de l'éducation, définir, communiquer et catégoriser les tranches d'âge en vue de faciliter l'inscription des apprenants à un PEA.</p> <p>1c. Adapter le temps de classe et la localisation du PEA en fonction de la demande de la communauté et de l'enseignant. S'assurer en priorité que les besoins des apprenants filles et garçons sont satisfaits afin de garantir leur assiduité en classe et leur réussite scolaire.</p> <p>1d. Assurer des cours introductifs de niveau adapté, destinés aux apprenants n'ayant jamais intégré le système éducatif afin de développer leur maturité scolaire.</p>				
Principe 2: Programme scolaire, matériels éducatifs et pédagogie sont adaptés aux principes de l'EA et utilisent une langue d'enseignement appropriée				
2a. Élaborer et dispenser des programmes scolaires condensés, ajustés au niveau et à l'âge de l'apprenant et axés sur les compétences.				
2b. Mettre l'accent sur l'acquisition des compétences en lecture, écriture et calcul comme base de l'apprentissage.				
2c. Inclure les principes, la pédagogie et les pratiques relatives à l'apprentissage accéléré dans les programmes scolaires et les formations des enseignants.				
2d. Adapter les contenus, le matériel pédagogique, la langue et les méthodes d'enseignement du PEA afin de répondre aux besoins des apprenants trop âgés et d'intégrer les pratiques d'une éducation inclusive, tenant compte des disparités entre les sexes.				
2e. Intégrer dans le programme scolaire des considérations relatives au bien-être psychosocial et à l'acquisition des compétences essentielles à la vie courante afin de répondre aux difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés dans des situations de conflit et de fragilité.				

Principes et actions	Nous réalisons actuellement cette action	Nous travaillons actuellement à la réalisation de cette action	Nous ne travaillons pas encore à la réalisation de cette action, mais nous pourrions le faire à l'avenir	Cette action n'est pas pertinente et/ou possible dans le cadre de notre PEA
2f. Veiller à ce que le calendrier du PEA offre suffisamment de temps pour couvrir le programme scolaire.				
2g. Élaborer et fournir des guides pédagogiques pour les enseignants.				
2h. Dans le cadre de l'élaboration du contenu d'un PEA, prévoir un laps de temps approprié (entre 1 et 2 ans), allouer des ressources budgétaires suffisantes et planifier une expertise technique sur le long terme.				
Principe 3: L'environnement est inclusif, sûr et propice à l'apprentissage				
3a. L'enseignement dispensé dans le cadre du PEA est gratuit pour les apprenants et aucun frais ne sont exigés pour les uniformes ou le matériel.				
3b. Appliquer les normes et lignes directrices (inter)nationales afin d'assurer le respect et la conformité du PEA en matière de sécurité et de qualité de l'environnement d'apprentissage.				
3c. Garantir l'accès à l'eau et à des toilettes séparées pour les filles et les garçons et fournir, le cas échéant, des kits hygiène.				
3d. Prévoir des ressources budgétaires destinées à la maintenance et à l'entretien des installations.				
3e. Doter le PEA d'un local sûr, de mobilier scolaire, de fournitures et de matériels d'enseignement et d'apprentissage				
3f. Informer les apprenants et les enseignants sur les mécanismes de surveillance et rapportage des incidents de violence, y compris les violences sexuelles ou de genre.				
3g. Suivre les recommandations des autorités en charge de l'éducation relatives au nombre d'apprenants par enseignant, sans toutefois aller au-delà de 40 apprenants par enseignant.				
Principe 4: Les enseignants sont recrutés, supervisés et rémunérés				
4a. Recruter des enseignants issus de zones géographiques ciblées, s'appuyer sur la culture, la langue et l'expérience des apprenants et veiller à une représentation équilibrée entre les sexes.				
4b. S'assurer que les enseignants suivent un code de conduite et, le cas échéant, le signent.				

Principes et actions	Nous réalisons actuellement cette action	Nous travaillons actuellement à la réalisation de cette action	Nous ne travaillons pas encore à la réalisation de cette action, mais nous pourrions le faire à l'avenir	Cette action n'est pas pertinente et/ou possible dans le cadre de notre PEA
4c. Superviser régulièrement les enseignants pour assurer et soutenir leur assiduité et l'exercice des responsabilités qui leur incombent.				
4d. Veiller à ce que les enseignants reçoivent une rémunération juste et cohérente, conformément à la grille appliquée par le Ministère de l'Éducation ou les autorités en charge de l'éducation, et proportionnelle au nombre d'heures effectuées.				
Principe 5: Les enseignants¹ bénéficient d'un perfectionnement professionnel continu				
5a. Assurer la formation initiale des futurs enseignants et le perfectionnement professionnel continu des enseignants en matière de connaissance du sujet et de méthodologies utilisées dans le cadre du PEA.				
5b. Mettre en place des pratiques inclusives, tenant compte des disparités entre les sexes ainsi que des considérations en matière de protection de l'enfance lors de la formation des enseignants du PEA.				
5c. Veiller à ce que les enseignants soient soutenus et accompagnés afin d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé.				
5d. Travailler directement avec les instituts de formation et les structures nationales en charge de la formation des enseignants afin d'être en mesure de fournir des formations professionnelles certifiées aux enseignants des PEA.				
Principe 6: Les objectifs, le suivi et le financement sont alignés				
6a. Centrer l'objectif global du programme sur l'amélioration de l'accès à l'éducation, le renforcement des compétences de l'apprenant et la certification du programme.				
6b. Élaborer et mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation en lien avec les objectifs et plans du programme, permettant de produire des rapports réguliers.				
6c. Veiller à ce que les systèmes de suivi et d'évaluation pour la compilation et l'analyse des données soient compatibles avec les pratiques du Ministère de l'Éducation.				

¹ Veuillez noter que lorsqu'il est fait référence aux enseignants, il est reconnu que les programmes peuvent faire usage d'autres termes, comme éducateur, facilitateur ou animateur.

Principes et actions	Nous réalisons actuellement cette action	Nous travaillons actuellement à la réalisation de cette action	Nous ne travaillons pas encore à la réalisation de cette action, mais nous pourrions le faire à l'avenir	Cette action n'est pas pertinente et/ou possible dans le cadre de notre PEA
6d. Faire en sorte que le programme soit correctement financé afin de garantir le maintien de normes minimales en matière d'infrastructures, d'effectifs, de matériels, de supervision et de gestion.				
6e. Intégrer des stratégies de sortie et/ou un plan de viabilité lors de la conception du PEA.				
Principe 7: Le centre d'éducation accélérée est géré efficacement				
7a. Mettre en place des dispositifs fiscaux, de contrôle, de suivi et d'évaluation				
7b. Mettre en place des systèmes de conservation des registres et de documentation des élèves, comportant des données permettant un suivi des évolutions en matière d'inscription, de fréquentation, d'abandon, de rétention, d'achèvement et d'apprentissage scolaire, ventilées par sexe et tranche d'âge.				
7c. Mettre en place des systèmes permettant un suivi des apprenants ayant achevé leur enseignement dans le cadre d'un PEA, en vue de collecter des informations sur leur transition/intégration vers l'enseignement formel, une formation professionnelle et/ou le monde du travail ² .				
7d. Veiller à ce que le Comité communautaire d'éducation (CCE) soit représentatif de la communauté, et soit formé et équipé pour appuyer la gestion du PEA.				
Principe 8: La communauté est engagée et responsable				
8a. Veiller à ce que le PEA s'inscrive dans une communauté locale qui le soutient et contribue à sa mise en œuvre.				
8b. Faire en sorte que le PEA soit dirigé localement et qu'une expertise technique externe soit fournie le cas échéant.				
8c. Sensibiliser pleinement la communauté aux avantages des PEA.				
8d. Dans les zones touchées par des mouvements fréquents de personnes déplacées internes et de réfugiés, mener de manière continue des études d'évaluations des besoins et des campagnes sensibilisant la communauté à l'importance de l'éducation.				

² À des fins de suivi et d'évaluation, il est utile de mettre en place un suivi des anciens apprenants de manière à évaluer l'impact et la portée d'un programme. En réalité, cela s'avère rarement possible au-delà de l'inscription initiale de diplômés de PEA dans des établissements formels. Il s'agit d'un objectif ambitieux, qu'un PEA aspirera à atteindre sur le long terme.

Principes et actions	Nous réalisons actuellement cette action	Nous travaillons actuellement à la réalisation de cette action	Nous ne travaillons pas encore à la réalisation de cette action, mais nous pourrions le faire à l'avenir	Cette action n'est pas pertinente et/ou possible dans le cadre de notre PEA
Principe 9: Le PEA est une alternative éducative légitime et fiable débouchant sur l'obtention d'un certificat d'études primaires				
9a. Intégrer les stratégies et les ressources nécessaires permettant aux apprenants des PEA de s'inscrire et de passer des examens délivrant un certificat reconnu au niveau national.				
9b. Mettre en place des passerelles permettant aux enfants et aux jeunes de réintégrer le système éducatif formel à un niveau équivalent, d'accéder à une formation professionnelle ou de trouver un emploi.				
9c. S'il n'existe pas d'examens nationaux et annuels, élaborer des systèmes d'évaluation avec le Ministère de l'Éducation, afin que les enfants puissent être évalués et réintégrer le système formel à un niveau équivalent.				
Principe 10: Le PEA s'inscrit dans le système éducatif national et la structure humanitaire en vigueur				
10a. Intégrer les recherches relatives aux enfants non scolarisés et trop âgés dans les évaluations du secteur de l'éducation, afin que les questions relatives à l'offre et la demande de PEA soient explorées, analysées et considérées comme prioritaires.				
10b. Élaborer des stratégies et des processus afin d'engendrer une volonté politique, d'identifier les ressources et d'inscrire le PEA comme composante du système éducatif national.				
10c. Élaborer des cadres précis de suivi en matière de progrès et de réussite scolaire par niveau axés sur les compétences, sur la base du système éducatif national ou des programmes mis en place par les acteurs du secteur humanitaire.				
10d. Utiliser le matériel pédagogique certifié par le Ministère de l'Éducation lorsqu'il est disponible.				
10e. Obtenir des garanties de ressources budgétaires allouées aux PEA au sein des budgets du Ministère et des autorités en charge de l'éducation.				
10f. Dans des contextes d'urgence humanitaire, collaborer avec le Groupe sectoriel de l'éducation ou tout autre comité de coordination sectorielle ou inter-bailleurs compétent, afin de s'assurer que le PEA s'inscrive dans le cadre d'une réponse sectorielle coordonnée.				

Partie II. Étapes clés en vue de l'amélioration du programme

Une fois que la vérification et complète vous pouvez identifier cinq actions prioritaires (vraisemblablement celles qui apparaissent en jaune et en orange) que vous poursuivrez à court et à long terme dans le cadre des domaines spécifiques à améliorer. Encore une fois, il est probable que vous ne serez pas en mesure d'adresser tous les problèmes identifiés simultanément. En plus certains d'entre eux nécessiteront une analyse approfondie de votre contexte. Au moment de définir des objectifs à court et long terme, il vous sera nécessaire de réfléchir aux actions clés que vous pourriez prendre immédiatement et aux changements qui seront apportés sur le long terme. Gardez à l'esprit les délais nécessaires à la mise en œuvre des actions clés et à la réalisation des objectifs dans votre contexte spécifique, en précisant par chaque action la date de commencement ainsi que la date potentielle de réalisation.

Cet exercice a pour but de vous aider à hiérarchiser les actions les plus importantes pour votre PEA dans l'immédiat, dans les mois à venir et au cours de toute la durée du programme. Il est souhaitable de répéter cette activité à plusieurs reprises tout au long du cycle du programme en vue de suivre le progrès dans la mise en œuvre et redéfinir les objectifs.

Étapes clés en vue de l'amélioration du PEA				
Actions prioritaires	Quelles sont les étapes clés en vue de la réalisation de cette action ?	Qui sont les intervenants qui prennent part à la réalisation de cette action ? Intervenants internes ou externes au PEA ?	Quels sont les obstacles potentiels à la réalisation de cette action ?	S'agit-il d'une action à court ou à long terme ?
1.	1.			
	2.			
	3.			
2.	1.			
	2.			
	3.			
3.	1.			
	2.			
	3.			
4.	1.			
	2.			
	3.			
5.	1.			
	2.			
	3.			